

OBJET : ZAC DU MARCREUX : Approbation du compte rendu annuel de la collectivité concernant l'année 2003.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention publique d'aménagement de la ZAC du Marcreux,

Vu le compte rendu annuel d'activité de la ZAC du Marcreux présenté par la SIDEC pour l'année 2003,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : approuve le compte rendu annuel d'activité de l'année 2003 ci-annexé présenté par la SIDEC pour la ZAC du Marcreux.

Le Maire,